

Intervention du doyen aux 50 ans des CFPPA (éléments de langage structurés) -

Dijon - 17 mars 2017

Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole

Introduction :

J'ai un grand plaisir à être présent avec vous aujourd'hui à triple titre:

1- Quand on aime l'enseignement agricole, quand on croit à ses valeurs, quand on est engagé dans son développement, on aime les CFPPA; quand on est biologiste, on aime les CFPPA car on est au coeur du génôme de l'enseignement agricole, de ce qui fait son identité, sa spécificité et sa raison d'être

2- En tant que doyen de l'inspection de l'enseignement agricole: l'inspection à travers l'ensemble de ses missions, est présente depuis toujours auprès des centres, elle est actrice de leur histoire, en apportant un regard aux multiples facettes à travers l'exercice de l'ensemble des ses missions.

L'inspection de l'enseignement agricole occupe une place particulière par rapport à la FPC :

Son regard croisé concerne les systèmes/les dispositifs/les structures/les agents qu'aucun autre acteur ne possède. (Contrôle, certes, mais aussi et surtout accompagnement et appui).

Chaque année entre 1/4 et 1/3 des centres reçoivent une mission des inspecteurs spécialisés en FPCA:

- appui aux personnels de direction
- Expertises thématiques dont les rapports figurent sur chlorofil :
 - Personnels : protocole de gestion des personnels,
 - structuration : réseaux de centres
 - dispositif de certification : examen par UCC, habilitation, RVP
- évaluation des équipes pédagogiques
- formation des formateurs et des directeurs
- et bien sur les missions d'inspection d'agents, de centres ou d'établissements

3- Enfin, heureux d'être là car nous fêtons un anniversaire qui est certes l'occasion de regarder dans le rétroviseur, de faire un état des lieux du présent, mais aussi, en puisant dans les racines solides déjà façonnées, de nous projeter vers l'avenir et de lancer une dynamique collective porteuse de sens. C'est à cette interface que nous sommes à ce moment du colloque.

Alors, comment l'inspection de l'enseignement agricole voit-elle cette interface?

- Elle la voit bien sûr avec la toile de fond d'un contexte qui comprend à la fois des éléments fondateurs et un cadre législatif et réglementaire en forte évolution.

* Des éléments fondateurs et stables inscrits dans le code rural et de la pêche maritime, que sont d'une part les 5 missions de l'enseignement agricole et, d'autre part la structure et l'organisation des établissements.

* Un cadre en forte évolution, (je n'y reviens pas, les spécialistes ici présents pourraient en parler beaucoup mieux que moi), qui comprend:des éléments spécifiques à la FPC, mais aussi les éléments contenus dans la loi d'avenir sur l'agriculture (agroécologie, politique d'installation, acquisition progressive des diplômes,...), dans les évolutions du système éducatif (affirmation de notion de compétences dans les réglementations, dans les diplômes et au sein des entreprises), dans l'évolution de l'organisation territoriale.

Les observations confortent les éléments d'analyse de l'enquête présentée pour cet évènement

Dans ce contexte, quelles sont les traits saillants des observations de l'IEA?

1- D'un point de vue général, depuis leur création les CFPPA ont su faire preuve de réactivité et d'adaptation dans le cadre de leur activité, de leur organisation et de leur fonctionnement.

Ils ont fortement contribué à la mise en œuvre des politiques publiques notamment celle du ministère de l'agriculture.

Ils sont aujourd'hui des structures reconnues par les acteurs de terrain et les secteurs professionnels.

Ils sont acteurs des missions de l'enseignement agricole, non seulement celle de formation, mais aussi celle d'insertion, d'animation et de développement des territoires, + coopération internationale.

2- D'un point de vue plus spécifique:

La mise en œuvre de pratiques pédagogiques et de certification en constante évolution et qui diffusent également au sein de la formation initiale.

La notion de compétence et d'acquisition progressive des diplômes ont été relancée avec les dispositifs réglementaires récents (loi travail, loi d'avenir...)

Pour répondre aux besoins de formations diplômantes, les CFPPA s'appuient très fortement sur les diplômes accessibles en Unités Capitalisables (UC), modalité en phase avec la capitalisation de blocs de compétences et adapté à une acquisition progressive du diplôme. De plus, grâce à des dispositifs tels que PRIMO (plan national d'action cofinancé par le MAAF déployé entre 2001 et 2006) et Préférence Formations (réseau national créé en 2005 auquel adhèrent aujourd'hui plus de 110 établissements agricoles publics) et à l'émergence depuis 2007 des réseaux régionaux de CFA CFPPA, les démarches d'individualisation des formations ont diffusé au sein de l'appareil public. Pour autant, les formations proposées sont souvent jugées longues et couteuses par les partenaires. Tous les apprenants ne bénéficient pas d'un ajustement de leur parcours.

3- Les établissements se mobilisent par rapport aux politiques publiques et aux enjeux de la société : politique de l'installation, insertion plan 500 000, agro-écologie

L'insertion sociale et professionnelle est pour les CFPPA un enjeu permanent, tant vis à vis des apprenants qu'ils accueillent que par rapport aux partenaires, notamment financeurs, qui en font un indicateur central de la réussite des actions de formation. Parallèlement aux formations qualifiantes, de nombreux centres interviennent directement auprès de publics plus éloignés de l'emploi, au travers d'actions de renforcement de compétences fondamentales, de découvertes des métiers ou de pré-qualification. Les CFPPA, qui accueillent des publics très diversifiés, sont eux aussi confrontés aux questions du "vivre ensemble" et de l'apprentissage à la citoyenneté.

En répondant à des besoins locaux identifiés par eux-mêmes et par les partenaires, les CFPPA sont acteurs du développement des territoires dans lesquels ils interviennent. Leur forte implication dans la mise en œuvre du plan "500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'emploi" lancé par le Président de la République début 2016 témoigne de leur capacité à se mobiliser, en lien avec les Conseils régionaux, pour répondre aux attentes des territoires.

4- Un très large éventail d'activités et de secteurs professionnels couverts et une implication de plus en plus forte dans les actions portées par les territoires.

Les centres de formations dispensateurs de formation deviennent de véritables acteurs des dynamiques territoriales.

Les CFPPA ont le plus souvent développé des compétences reconnues concernant un ou plusieurs secteurs professionnels, qui génère(nt) une part significative de leur activité et avec le(s)quel(s) ils entretiennent des relations privilégiées. Ces spécialisations relatives sont souvent en phase avec les ressources de l'établissement et avec les compétences internes.

A côté de ces secteurs traditionnels, des CFPPA se positionnent sur des domaines très diversifiés, parfois bien au-delà des champs couverts par les diplômés du MAAF. Ainsi,

- concernant les services, des CFPPA interviennent dans le domaine sanitaire et social (DEAVS, CAP petite enfance, formation assistantes maternelles...), dans la restauration collective (CS restauration collective, CAP APR), dans la formation des élus...
- en matière d'équipements, certains centres forment à la conduite ou à l'entretien de matériels de génie civil.
- dans le secteur du commerce, le développement des circuits courts est pris en compte. Parallèlement aux formations spécifiques aux domaines de compétences relevant de l'enseignement agricole, certains centres ont élargi leurs actions et proposent des formations telles que le CAP fleuriste (diplôme EN).

- un nombre significatif de centres mettent en œuvre des cursus de formation préparant à un diplôme du ministère chargé de la jeunesse et des sports (BP JEPS), visant parfois une bi-qualification.

Des axes de progrès

Les CFPPA, nous le voyons, disposent de leviers forts sur lesquels s'appuyer pour préparer l'avenir.

Ils ont une position d'interface par rapport à l'ensemble des partenaires concernés par la formation professionnelle continue qu'ils soient politiques, institutionnels ou professionnels et bénéficient souvent de la reconnaissance des partenaires.

Ils disposent de la légitimité procurée par le champ réglementaire (missions de l'enseignement agricole) et bénéficient souvent de la reconnaissance des partenaires.

Mais l'avenir passe à nos yeux par des axes de progrès que je vais seulement esquisser ici (ils devraient être développés lors des échanges de la matinée). Ces axes de progrès peuvent se résumer par un concept (C'est de nouveau le biologiste qui parle): une approche systémique tous azimuts!

1- Une approche systémique pour le développement d'une démarche stratégique, qui passe par le croisement et la synergie de plusieurs logiques:

- * Une logique d'EPLEFPA, à prendre en compte de façon pleinement intégrative, par l'inscription d'une politique de formation tout au long de la vie affirmée dans les projets d'établissements,

- * Une logique de réseau, et en particulier les réseaux régionaux, dont la plus value est manifeste comme indiqué dans le rapport de l'inspection sur ce sujet. La démarche est déjà largement engagée, mais doit encore se renforcer. L'articulation avec les projets régionaux apparaît. Elle doit se renforcer entre acteurs du système public de l'enseignement agricole public, mais aussi probablement, des synergies sont à rechercher avec d'autres acteurs présents sur le marché de la formation professionnelle. L'intégration dans les réseaux nationaux est également bien sûr également un atout à faire fructifier.

2- Une approche systémique qui porte également sur l'offre et les dispositifs de formation, de façon à proposer à chaque apprenant un parcours de formation adapté à sa situation et à ses besoins: combiner des dispositifs de formation ouverte et à distance à des séquences de formation en centre, des formations en situation professionnelle,...) de façon performante sur le plan pédagogique et rationnelle sur le plan des moyens

En outre, l'adaptation de l'offre en prenant en compte les spécificités et les besoins des territoires, dans la démarche stratégique dont je viens de parler, doit s'appuyer sur une

solide capacité d'ingénierie de formation. l'ingénierie de formation constitue un levier essentiel. Elle est la traduction concrète de la capacité d'un centre à identifier les besoins de formations et à proposer les réponses les plus appropriées

3- Enfin, l'approche systémique constitue l'essence même de la démarche qualité, qui doit viser bien sûr une réponse conforme aux exigences du financeur mais également la satisfaction des publics accueillis, à la faveur de l'appropriation et de la mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue. (Intérêt de la section PLP IFP pour exercer cette mission, elle permet la constitution pérenne d'un vivier permettant d'assurer cette mission stratégique et des emplois de directeurs de centres)

Conclusion :

Je ne doute pas que cette amélioration continue soit une ambition partagée, celle des acteurs des CFPPA bien sûr, mais au delà, celle de l'ensemble acteurs de l'EPLEFPA, et des acteurs de l'enseignement agricole, tant au niveau régional que national.

Je peux aujourd'hui vous assurer que l'IEA, avec l'ensemble des leviers dont elle dispose , accompagnera et soutiendra la marche vers l'avenir.